

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
16/07/2012	25/67/2012	F 054 12 90008
	1. Intitulé du projet	D13 110 F
Creation a vit now	well causisaum	Markey Colonia
I apportently settoli	1. Intitulé du projet velle canolisation le au défat etack	Attomaque,
	// lilication du maître d'ouvrage ou du pétitic	,
2.1 Personne physique	illication of malife a soviege of at pellin	illione
	Pa	L
Nom DESCAND	Prénom Laure	m
2.2 Personne morale	0100	
Dénomination ou raison sociale	SISP	real state of the same of the
morale	habilitée à représenter la personne Pou	DEVIGATE VITERAL
RCS/SIRET 15744171810117	4 <u>/1</u> 11 <u>001013 9</u> 1 Forme juridic	ue SAS
Joignez à	votre demande le document CERFA n'	° 14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard	des seuils et critères de la rubrique
20	Longuew: 3225 m, D	and extenses, 323 am
32		1 10 7
	Longolax Deather -	104 W
	2000 00 > 101	15 27 > 500 m2
	2005 W. / CO.	1311/2 / 2019
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	
4.1 Natūre du projet	name teo preces enorreees a ta tostique of	
Creation I'm sale	alla constantin Di	300 100 1
D'and L	elle eanabration Dr au Jéjot stocker 4	TOIS LETYROW,
capportenent petrole	an Japor stocker H	Hand que.
4.2 Objectils do projet		the production of the producti
Leinettre la relargi	e-neut et le die he	organist do

Le projet @ notetera à post un pipelier DU300 en partie le façon enterrei en partie en l'assien.

Le nouveau pipeline persettra de transter d'ensemble olu trafic du dipolt 8 tocke Atlantique soit environ 13 roomingo estine. Ce trafie n'er par sistrictif.

La décision de l'autorité administrat	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser ive de l'Etat compétente en matière d'envir Q 2012_61	onnement devra être jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur	e d'autorisation ce formulaire est rempli	
	jet et superficie globale (assiette) de l'opération - p urs caractéristiques	oréciser les unités de mesure utilisées Valeur
hong ven dremite extensive		3 225 mm
4.6 Localisation du projet Adresse	Coordonnées géographiques Long °	_'"_ Lat°'"_
Dens l'emprise du Grand Part Nauitime	Point de départ : Long.	, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; 469 " O Lat. 46° 9. 28" N
de la Rochelle	Point d'arrivée:  Long 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1	2:51." 0 Lat. 46. Lets. N
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un rayaux ?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant? uvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact? utorisé? programme de Oui Non  programme?  L reservans de 5 000	Oui Non Don Oui Non Don Don Don Don Don Don Don Don Don D
5, Sensibilité 5.1 Occupation des sols	environnementale de la zone d'implantation er	nvisagée
Quel est l'usage actuel des sols sur le lie  Un A prontant ped  Lite Zone pertural  Existe-t-il un ou plusieurs documents d'u	eu de votre projet?  TO LOS  UP 17 - du  Urbanisme (ensemble des documents d'urbanismon des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	PLU).  Me Oui A Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Plan local d'Urbanbre approvid le 02/12/2011.

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

environnementale?	s ont-	-IIS Tall	robjet d'une evaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan Complétez le tableau suivant, par tous moyens utile http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	s, noto	amme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>X</b>	
en zone de montagne ?		Ď	
sur le territoire d'une commune littorale ?	M		
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		M	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Þ	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		M	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			PERT et LERL presaits
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	A		10.
dans un site ou sur des sols pollués ?	X		donnes BASU.
dans une zone de répartition des eaux ?			7

				1	
dans un péi captage d'e	rimètre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation humo	d'un ine ?		対	
dans un site	inscrit ou classé ?			囟	
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Na	tura 2000 ?		Ø		Pertus charenton à 100m de maran portouin à 20m.
	nent historique ou d'un site class mondial de l'UNESCO ?	é au		Ø	
	6. Caractéristiques de l'impac	t pote	miel o	lu pro	jet sur l'environnement et la santé humaine
.1 Le projet de Veuillez com	<b>envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir</b> npléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces su	vivantes ?
Dom	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		內		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		d		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		Ŕ		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>à</b>		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		À		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		文		

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		PLRT ségots Retrollers.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		PLRL.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Ø	
	Est-il source de bruit ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		7	
	Engendre-t-il des odeurs ?		凶	
Commodité	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		[X]	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		À	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		区	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		M	
	Engendre-t-il des rejets		凶	
Pollutions	hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Ì	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatii)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impac qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
8. Annexes
8.1 Annexes obligatoires
8.1 Annexes obligatoires
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docum
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docum d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docum d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°,
8.1 Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docum d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du docum d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérier datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau
Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du docum d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérier datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau cours d'eau;
Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du docum d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérier datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'ear cours d'eau;  8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que

	9. Engagement et si	gnature
Je certifie sur l'I Fait à Signature	honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	10, 12/07/2012



### Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir	par l'autorité	administrative	de l'Etat	compétente
	en matie	ère d'environne	ement)	

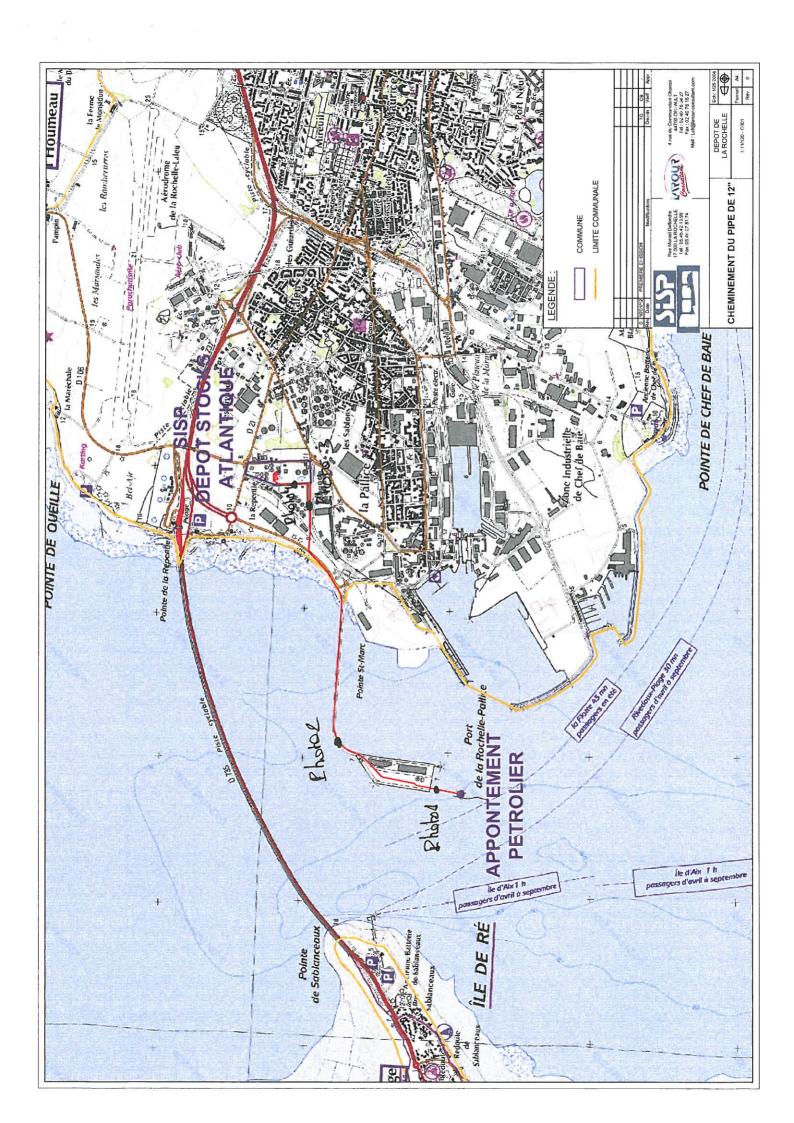
Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas
par cas n° a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le/

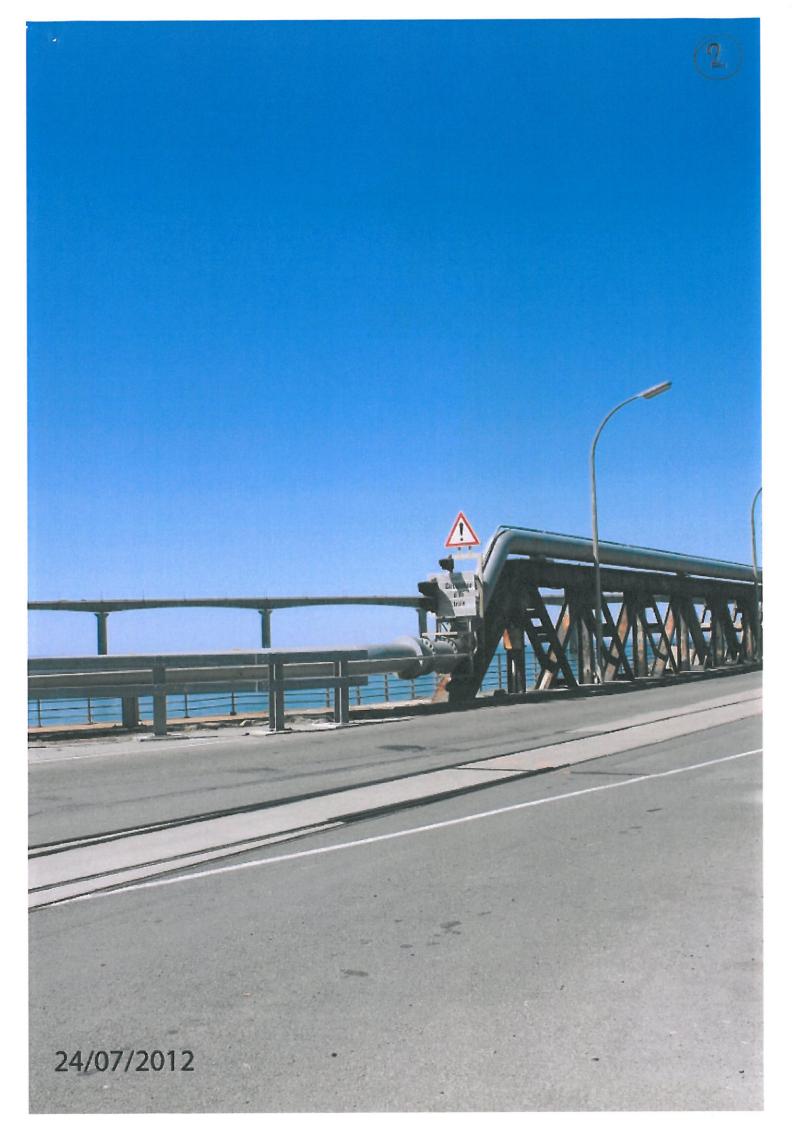
#### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.







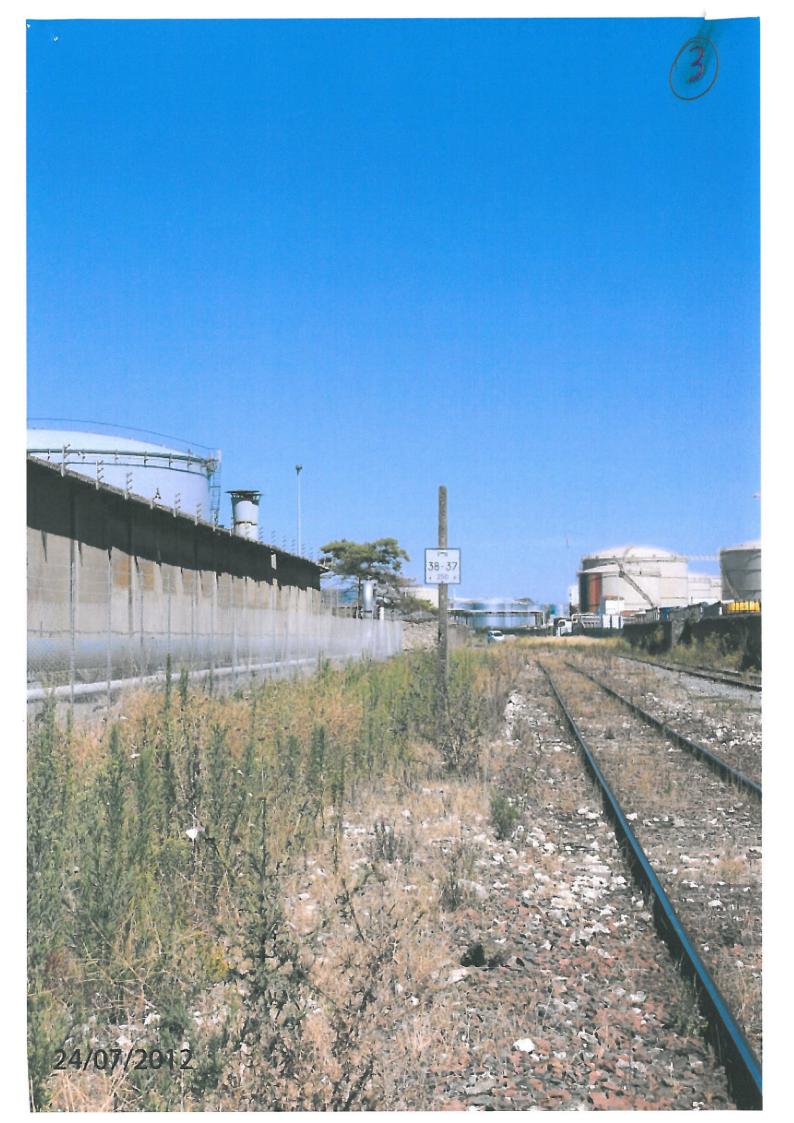




Photo 1





## Photo 2

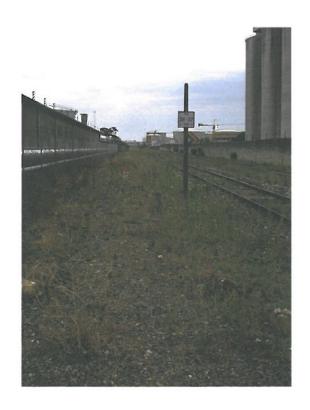


Photo 3



# Phoko 4